

« régénéralrice association. » Il s'agenouilla ensuite et reçut la médaille des mains du Rév. P. Martin.

Cette cérémonie et ces courtes paroles firent une impression vive et couler des larmes. Puis vinrent les autres membres; il était déjà 8 heures du soir et la foule s'écoula en silence, le cœur plein de touchants sentimens.

Le lendemain, on chanta le service des défunts de la paroisse. Le P. Martin déploya les flots de son éloquence, dans une allocution sublime, sur la piété envers les morts; enfin, dans l'après-midi, une bénédiction de Croix, chez le nommé P. Charbonneau, de la Grande Côte, termina le 16me et dernier jour de la Retraite de St. Eustache.

10 octobre 1842.

P. S.—Nos frères séparés, habitans du village, méritent nos éloges pour leur conduite polie, au passage de la procession, la regardant défilier, chapeau bas, en silence, après avoir contribué, pour leur quote-part, à l'embellissement de la fête.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Mgr. de Montréal est parti mardi pour faire la bénédiction de la nouvelle église de St. Charles. Il se rendra de là à Québec, accompagné de M. Trudeau, C. S.

—Le révérend M. P. Phélan vient d'être promu, par Mgr. de Montréal, à la dignité de Vicaire-Général du diocèse et de Chanoine Honoraire de la cathédrale.

ROME.

—On lit dans le *Diurio di Roma*, 3 septembre :

« Les cardinaux qui composent la sacrée congrégation des Rites, ainsi que les prélats et les consultants de la même congrégation, se sont réunis le 2 août dernier, au palais Quirinal. S. Em. le cardinal Pedicini, en qualité d'exposant du procès de canonisation du vénérable serviteur de Dieu P. Pierre Camisius, prêtre profès de la compagnie de Jésus, a proposé dans cette séance la seconde discussion sur le doute relatif à l'exercice héroïque des vertus, par ce vénérable serviteur de Dieu, dont la voix et les écrits ont si fort contribué à la conservation et à l'extension de la religion catholique, principalement en Allemagne. Le postulateur de cette cause est le R. P. Augustin de la Croix, de la dite compagnie. Les défenses sont présentées par M. Pavocat Fr. Bartoleschi; la charge de procureur a été remplie par M. l'avocat J. Rosatini.

FRANCE.

GARD.—Pendant le séjour qu'a fait au Pont-Saint-Eprit un prédicant que la propagande protestante y avait envoyé, une jeune étrangère qui y réside depuis peu de temps a abjuré le calvinisme, malgré la crainte de se voir abandonnée par ses parens, malheureusement très attachés à l'erreur.

—La petite maison de l'avenue de la Révolte où est mort M. le duc d'Orléans, achetée par la liste civile, est déjà démolie, moins la façade, jusqu'à hauteur du rez de chaussée. La porte d'entrée et les deux fenêtres ont été bouchées en moellons. Dans cet état, elle forme un mur de clôture derrière lequel on a commencé les travaux de construction d'une chapelle à la Sainte Vierge, que l'on voudrait pouvoir inaugurer en 1843, le jour du funèbre anniversaire. Déjà les fondations arrivent au niveau du sol.

—Nous lisons dans l'*Artiste* :

« Près de l'emplacement qui fut témoin de l'horrible catastrophe du 5 mai, au chemin de fer de la rive gauche, on vient de terminer une petite chapelle, style quasi-gothique, qui domine la route, se voit par conséquent de très-loin, et peut contenir huit à dix personnes. Elevé par la piété d'un homme qui a perdu plusieurs des siens à cette époque, ce monument a la forme d'un triangle. De petites et légères pyramides s'élancent des angles et dépassent la toiture. Sans doute, dans l'intérieur, des tables de marbre, des inscriptions, rappelleront les noms de ceux à qui ce funèbre souvenir est consacré. »

—On a exécuté dimanche, dans l'église de Sèvres, une messe en musique qui a produit le plus grand effet. Elle est l'œuvre d'un enfant de treize ans, le jeune Renaud de Villybach. Ce jeune enfant avait déjà fixé l'attention de la reine et de S. A. R. Mme. la duchesse d'Orléans. L'orgue, touché par cet enfant pendant l'exécution de la messe, lui a été donné par la reine.

—A la distribution des prix, dans l'institution de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard, on a vu s'avancer vers les cinq prélats qui honoraient la cérémonie de leur présence (Mgr. l'archevêque de Paris, l'archevêque nommé d'Avignon, l'évêque de Nancy, l'évêque nommé de Tulle, l'Internonce de St. Sainteté), un jeune Arabe avec son burnous blanc. Il venait recevoir de la main d'un élève une chaîne et une croix d'or, souvenir commun de ses nouveaux amis de Vaugirard. Cet Arabe était Hassoumah, le neveu d'Achmet, ancien bey de Contantine, que nos soldats français n'oublieront pas de longtemps. A l'aspect de ce jeune Africain, en voyant sa joie, son bonheur et sa reconnaissance, en pensant aux espérances qui peut-être reposent sur sa tête, plus d'un cœur se sentit ému. Un jour, quand ce jeune chef sera retourné sous la tente, au milieu de ses frères du désert, des fils de Mahomet, la vue de cette croix lui rappellera, avec le souvenir de la plus cordiale hospitalité, la foi catholique qu'il est venu chercher parmi nous. Cette foi est un lien indissoluble qu'il a contracté avec la religion et avec la France.

CORSE.—Le roi a autorisé la translation dans les caveaux de la cathédrale d'Ajaccio de la dépouille mortelle de Mgr. Sébastiani de la Porta, dernier évêque de cette ville.

IRLANDE.

—Une des plus touchantes et des plus édifiantes cérémonies dont on ait été témoin depuis quelque temps en Irlande, eut lieu à Dublin le 28 du mois de janvier. Ce fut la prise d'habit et l'admission au noviciat, dans ce beau et vraiment admirable couvent des *Sœurs de la Miséricorde*, *Upper-Bagot-Street*, de sept jeunes demoiselles anglaises toutes dans la fleur de l'âge et de la beauté, dont les noms sont : les deux demoiselles Hearn, les demoiselles Cenny, Hensy, Philips, MacDonnal et Boyton. Elles resteront dans le couvent tout le temps que doit durer leur noviciat, et aussitôt qu'elles auront fait profession et émis leurs vœux de religion, elles retourneront en Angleterre, leurs pays natal, pour y fonder une maison de l'Ordre de la Miséricorde. Le vénérable archevêque de Dublin, revêtu de ses plus beaux habits pontificaux, présida à la cérémonie de la prise d'habit, qui se fit avec la plus grande solennité, en présence d'un clergé nombreux et d'un grand concours de personnes les plus distinguées de la ville, qui se retirèrent toutes extrêmement édifiées des touchantes cérémonies qui l'avaient accompagnée.

—Le très révérend docteur Kennedy, évêque de Killaloe, et un grand concours d'ecclésiastiques du Décanat se sont réunis à Birr, où miss Beckett, d'une haute naissance et convertie au catholicisme, a été admise parmi les pieuses et utiles sœurs de l'ordre de la Merci, et où l'honorable et révérend M. Spencer a prêché le sermon de réception.

—Mgr. l'archevêque de Tuam a posé la première pierre d'une nouvelle église catholique qu'on va ériger à Dunmore, comté de Galway. Le prélat a adressé à cette occasion à la foule immense de fidèles, qui étaient présents, un discours dans leur langue natale, pour les exhorter à coopérer avec leur pasteur à terminer l'érection commencée du temple sacré.

—La supérieure du couvent des Ursulines d'Ennis est arrivée de Rome à Lifford, avec la sanction et l'approbation du Pape pour établir dans cette ville un couvent de la Merci. (*Limerick Chronicle*.)

—Nous apprenons que S. S. Grégoire XVI a envoyé à M. O'Connell une magnifique croix et une médaille d'or. Le R. D. Cullen, supérieur du séminaire des Irlandais à Rome, qui va visiter l'Irlande sa patrie, est chargé de remettre ces dons du Saint-Père à M. O'Connell.

—Parmi les hommes influens de l'Irlande, qui prêtent leur appui à M. O'Connell, se distingue M. Thomas Steele, qui quoique protestant, croit ne pouvoir mieux utiliser la belle position que lui a faite la fortune, qu'en se vouant tout entier à seconder les efforts de M. O'Connell, pour affranchir l'Irlande, sous le rapport religieux et politique, du joug odieux que l'Angleterre fait peser sur elle. M. Thomas Steele jouit d'une très-grande popularité et ne signe jamais une lettre sans ajouter à son nom un titre dont il se fait gloire, celui d'être *O'Connell's head, pacificator of Ireland*, que nous traduirons par premier lieutenant d'O'Connell, pour pacifier l'Irlande. Nous avons cru devoir donner ces détails sur M. Steele, avant de rapporter un incident fort remarquable du meeting des repealers tenu au commencement de septembre à Dublin. M. Thomas Steele, qui présidait cette réunion, y avait annoncé que, conformément au désir de M. O'Connell, il allait partir pour faire une tournée en province et rallumer l'ardeur de ses concitoyens pour la cause nationale.

« Mais avant de commencer ma mission, a déclaré M. Steele, je veux aller trouver le primat (catholique) de l'Irlande, M. Crolly, pour le prier de me donner sa bénédiction. Je regarde cette démarche comme le premier de mes devoirs avant d'entreprendre la mission qui m'est confiée. »

ESPAGNE.

—Aux attaques ouvertes contre la suprématie du Pape et sa juridiction en matière religieuse, semble succéder, en Espagne, une sourde et lente machination, qui tendrait à délier peu à peu les liens de respect et d'obéissance que la force ne peut briser. La presse religieuse de Madrid nous fait connaître une circulaire émanée du nouveau ministre de grâce et justice, et relative aux brefs de dispenses ou de grâces accordés par la chancellerie pontificale. Or, la *Gazette de Madrid*, organe des actes du gouvernement, a gardé le silence sur cette circulaire, qui se trouve dénoncée par une correspondance de Tarragone. Voici, du reste, quel en est le sens; elle est adressée à l'agent général des dispenses à Madrid :

« Le régent du royaume, de l'avis du tribunal suprême de justice, a jugé bon d'ordonner que dès ce moment, et jusqu'à nouvel ordre, on cesse d'adresser à Rome d'autres demandes que celles concernant les dispenses pour le mariage et de la pénitencerie, et cela non seulement dans les diocèses qui se trouvent *sede vacante*, mais aussi dans les autres qui ont un évêque propre et consacré. En même temps le régent trouve bon d'ordonner que V. S. fasse remettre dans les bureaux de mon ministère tous les brefs qui ont été obtenus avant cette prohibition et avec bonne foi de la part des impétrans, afin de résoudre à leur égard ce qui paraîtra raisonnable. »

On remarque avec raison que le sens littéral de cet ordre ferait remonter la perquisition des brefs pontificaux acco dès en Espagne jusqu'aux tems de St. Pierre : preuve évidente de la prudence, de la réflexion, de la maturité que l'on apporte en de semblables résolutions. Mais il y a ici quelque chose qui efface le ridicule : le gouvernement fait apporter devant un inquisiteur de l'autorité civile les brefs et dispenses accordés par la puissance spirituelle. S'il accorde encore à Rome le privilège des dispenses en matière de mariage